

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 19 (1911)
Heft: 3

Artikel: L'église et le village de Gressy
Autor: Henrioud, Marc
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-17778>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Elle ajoutait encore que le fils Grand fut doté très largement, que son père lui donna son argenterie et tout son linge de table : 100 draps, 600 serviettes, 100 nappes, etc. Cette description se trouve dans une pièce non datée et non signée, mais la date ressort des dernières lignes, où Suzanne Favre formule l'espoir « que la Souveraine Autorité fera rendre la justice qu'elle sollicite depuis 15 années. » La pièce, où cette mégère renouvelle, en les amplifiant, ses anciennes calomnies doit donc être de 1756.

(*A suivre.*)

B. VAN MUYDEN.

L'ÉGLISE ET LE VILLAGE DE GRESSY

NOTICE HISTORIQUE ¹

I

AVANT LA RÉFORME

Le Dictionnaire historique du canton de Vaud, publié en 1867, nous apprend que l'église de Gressy fut donnée au Chapitre de Lausanne par l'évêque Saint-Amédée d'Hauterive pour son anniversaire, c'est-à-dire pour qu'un service religieux soit célébré chaque année, à la date de son décès. Or, ce prélat fut élu évêque de Lausanne en 1144 et sacré le 21 janvier 1145 ; il mourut le 27 août 1159.

Notre église est donc fort ancienne. La paroisse de Gressy existait en tout cas en 1228. Elle faisait partie du décanat de Neuchâtel.

La construction primitive du temple remonte probablement à plus de huit siècles. Durant cette longue période,

¹ Conférence donnée à Gressy le 2 mai 1909 en faveur de la restauration du temple de cette paroisse.

l'édifice a dû subir de nombreuses réparations et modifications.

Le temple actuel est, en grande partie, du milieu ou de la seconde moitié du ^{xv}^e siècle ; il est de style gothique, à l'exception de quelques détails de style antérieur, comme, par exemple, la toute petite fenêtre donnant du côté de la cure. Cette fenêtre, de style roman, peut dater du ^{xiii}^e ou du ^{xiv}^e siècle.

Le Chapitre de Lausanne possédait, comme on vient de le voir, l'église de Gressy. Il faut entendre par là que non seulement le temple, mais bien aussi tous les revenus attachés à l'église appartenaient au dit Chapitre. Celui-ci conserva jusqu'à la Réformation le droit de présenter le curé de Gressy.

Les domaines et revenus du Chapitre, comme ceux de l'évêque s'étendaient sur un grand nombre de localités du diocèse. L'évêque eut de bonne heure des droits dans la contrée de Belmont. En 1220, nous le voyons accorder à Jordan de Grandson, seigneur de Belmont, la concession d'un marché dans cet endroit, à la condition que les hommes du Chapitre et de l'évêque soient exempts de payer les ventes, c'est-à-dire les taxes perçues par le seigneur sur la vente des marchandises.

En même temps, Jordan reconnaît tenir de l'évêque, sous hommage, le château de Belmont. Ce château servait, en temps de danger, de refuge aux habitants de nombreux villages, depuis Suchy jusqu'à Orzens et, naturellement, aussi aux habitants de Gressy.

Les gens qui bénéficiaient de ce droit de refuge étaient tenus de participer aux frais d'entretien des fortifications du bourg et du château de Belmont.

Les archives, soit cantonales, soit communales, sont sobres de renseignements sur les premiers temps de l'église de Gressy.

Ce n'est que dès l'année 1400 que nous pouvons reconstituer l'histoire de notre église, et cette histoire contiendra de nombreuses lacunes.

La seigneurie de Belmont, dont Gressy faisait partie, passa en 1394 à Guy de la Trémouille, conseiller et chambellan du roi de France, après être restée pendant deux siècles environ entre les mains des sires de Belmont-Grandson.

En 1404, les enfants de Guy de la Trémouille prêtent reconnaissance au duc de Savoie pour la terre de Belmont.

L'acte de cette reconnaissance est conservé dans les archives cantonales vaudoises. Il nous fournit des renseignements intéressants sur la situation économique du village de Gressy à cette époque.

Gressy comptait alors 12 feux ou ménages. Cela faisait une population de 50 à 60 habitants. 18 d'entre eux étaient propriétaires de fonds.

Parmi les familles, nous en trouvons trois dont le nom existe encore actuellement. Ce sont les Planche, les Rusillion et les Dessemontet. Une seule de ces familles réside encore à Gressy ; les deux autres se sont établies à Belmont. Comme noms aujourd'hui disparus, nous citerons les du Possat, *alias* Reynard, les Bugnonat, les Magnel. Certaines personnes ne sont désignées que par leur prénom, accompagné, pour les distinguer, du nom de leur lieu d'origine. L'usage des noms de famille n'étant alors pas encore entré dans les mœurs. C'est ainsi que nous trouvons, parmi les gens de Gressy, un Perrod (Pierre), fils d'Yblod de Corcelles.

Si l'on en juge par les censes (impôt foncier), les Dessemontet et les Planche peuvent être classés parmi les plus gros propriétaires de l'endroit au commencement du xv^e siècle.

Les gens de Gressy s'étaient fait exempter de l'obligation de faire la garde au château de Belmont. Ils payaient en lieu et place de cette prestation une redevance en froment. Pour

ne point faire les charrois du seigneur, ils versaient annuellement 8 sous par feu. Ils étaient, par contre, astreints à faire, chaque année, trois corvées de charrue et une journée de faucheur par ménage. Parmi les nombreuses redevances, il y en a de curieuses. Perrod de Corcelles, par exemple, doit fournir annuellement au seigneur de Belmont deux pots d'huile de noix à la mesure d'Orbe. Marguerite Amiset, femme de Johannot, doit se présenter chaque année, à époque fixe, au château de Belmont avec 4 livres de cire d'abeilles.

* * *

Mais revenons à notre église de Gressy.

Durant tout le ^{xv}^e siècle et jusqu'à la Réformation, l'argent des fidèles vint grossir ses revenus ou, pour dire plus exactement, ceux des curés de Gressy. Comme on donne aujourd'hui, dans son testament, à la bourse des pauvres, on donnait alors à l'église. C'était presque toujours pour le salut de l'âme des trépassés, comme si l'argent pouvait racheter les péchés des humains.

Nous nous bornerons à résumer la liste de ces dons.

Le premier que nous trouvons est du 5 septembre 1402. Une femme du Villaret s'engage à payer un cens annuel de 12 deniers que son mari avait légué au curé de Gressy.

Le 15 mars 1406, Jeannod Matellex, de Gressy, lègue au curé de cet endroit 12 deniers de cens annuel en aumône, 7 sols de cens annuel qui serviront à la célébration de 7 messes à dire par le curé de Gressy et quelques autres prêtres pour le salut de l'âme du testateur et enfin 7 deniers par an pour les offrandes à faire lors de ces messes.

Le 24 juillet 1451, le curé de Gressy achète un cens au moyen de 30 sols qui avaient été légués à l'église de Gressy par Aymeru de Genesta, clerc, et par Jean Rusillion, pour le salut de leurs âmes.

Le 6 janvier 1468, Pierre Ybloz, de Gressy, reconnaît

devoir à l'église paroissiale de ce lieu et à la chapelle de Saint-Nicolas de Belmont, à chacune 18 deniers de cens annuel légués par feu son père pour que l'anniversaire de celui-ci soit célébré à l'église de Gressy.

Enfin, le 8 février 1477, Jaquète, femme de Jean Grin de Belmont, lègue une rente annuelle de 18 deniers à l'église de Gressy et à la chapelle de St-Nicolas de Belmont.¹

* * *

L'église de Gressy était dédiée à saint Martin. Ce nom a été porté par cinq papes qui vécurent entre les années 649 et 1431. On ne sait rien sur saint Martin, patron, c'est-à-dire protecteur de l'église de Gressy. Dans le temple, on conservait précieusement ses reliques. On ignore également en quoi elles consistaient.

Les reliques de St-Martin de Gressy étaient l'objet d'un grand respect. Un document des archives de Belmont nous apprend qu'en 1409, à l'occasion d'un procès entre Belmont et Suchy, 29 hommes de Belmont prêtèrent le serment en touchant ces reliques, qu'on avait apportées devant le temple de Gressy, au sortir de la messe paroissiale.

* * *

Le jeudi 26 novembre 1416, quatre personnages de marque se présentaient à la cure de Gressy. Ils furent reçus par dom Jacques Bornel, vicaire, qui desservait la paroisse pour le curé, dom Jean Balliod, chanoine de Lausanne, lequel, suivant la coutume, résidait au chef-lieu de l'évêché.

Ces personnages étaient Monseigneur Pierre de Squillace, auxiliaire de l'évêque de Lausanne et l'official de la Cour épiscopale, accompagnés de deux secrétaires, Jean de Alpibus et Jean de Challant. Ils venaient procéder à une visite pastorale et le procès-verbal de cette visite nous a été conservé. Il se trouve actuellement dans les archives de l'Etat de Fribourg.

¹ Arch. cant., Inventaire analytique bleu.

Ce document nous fait connaître que les paroissiens de Gressy étaient bons, sauf deux qui n'avaient pas rempli leurs devoirs religieux à Pâques. Il est ordonné au curé de les avertir qu'ils ont jusqu'à la fête de la purification de la Vierge (2 février) pour venir se faire absoudre. Passé ce terme, s'ils ne sont pas venus, ils seront dénoncés au procureur épiscopal dans la quinzaine.

Les délégués de l'évêque trouvèrent, en outre, qu'il manquait une clé au vase de bois qui contenait le saint sacrement, un vase pour porter le saint sacrement aux malades, un écrin en bois fermant à clé pour y déposer les saintes huiles, ainsi qu'un psautier.

Les délégués donnèrent jusqu'à Pâques pour se procurer ou réparer les vases en question et une année pour se procurer un psautier.

Le procès-verbal de la visite ajoute que Pierre de Squillace consacra le même jour deux autels, l'autel paroissial et un autre autel placé dans une chapelle construite par Jean de Cheyres. Cette chapelle fait corps avec le temple. Elle contient actuellement les bancs réservés à la famille du pasteur. Elle était dédiée à saint Antoine. Son fondateur, Jean de Cheyres, était lieutenant du châtelain de Belmont.

L'un des autels était dédié à saint Georges. En 1410, cet autel est l'objet d'un legs fait par Nicole, fille de feu Nicolet, de Gressy, donzel (petit noble non encore armé chevalier).

Le maître-autel de l'église catholique de Gressy existe encore. Depuis la Réformation, il sert de table de communion. Les cinq croix de consécration qu'on y fit graver en 1416 sont encore visibles.

Trente-sept ans plus tard, le 11 novembre 1453, l'évêque faisait de nouveau visiter l'église de Gressy.¹

¹ La traduction du latin en français des procès-verbaux des visites de 1416 et 1453 est due à l'érudition de M. l'abbé François Ducrest, professeur à Fribourg.

Les délégués étaient Monseigneur François de Fuste, évêque de Grenade en Espagne, auxiliaire de l'évêque de Lausanne, et Henri d'Alibertis, abbé du monastère de Filly en Savoie, accompagnés d'un secrétaire, Robert de Neschel.

La paroisse, qui comptait 50 feux (de 200 à 250 habitants) en 1416, n'en avait plus que 32 (de 130 à 160 habitants) en 1453. Il faut rechercher la cause de cette diminution de 70 à 90 habitants dans l'épidémie de peste qui désola le pays à cette époque.

Le revenu du « bénéfice » de l'église était de 30 livres lausannoises, après déduction de tous les frais d'entretien ordinaires. Ce revenu ne peut pas aisément être évalué en monnaie actuelle, mais il était assurément assez considérable, puisqu'il égalait celui de l'église d'Ependes, l'une des plus riches églises dépendant de l'abbaye du Lac de Joux.

En 1453, le curé de Gressy était Guillaume de Mussiliis, chapelain de la Cathédrale de Lausanne. Il faisait desservir sa paroisse par un vicaire que l'évêque avait admis et approuvé. Le procès-verbal de la visite de 1453, conservé aux archives de l'Etat de Vaud, ne contient aucune observation concernant l'état spirituel des fidèles.

Les délégués ordonnèrent de nombreuses réparations et acquisitions.

Voici ce qu'ils prescrivirent :

1° Faire, dans l'espace de six ans, du côté gauche de l'autel, dans le mur, une niche ou petite armoire destinée à recevoir le saint sacrement; peindre au-dessus de cette niche l'image du Christ tenant dans sa main un calice sur lequel se voit une hostie que le Christ bénit, puis, de chaque côté, deux anges en adoration, tenant chacun un cierge allumé et peint.

2° Une lampe devra brûler jour et nuit devant le saint sacrement, pour indiquer la présence réelle de Jésus dans la sainte eucharistie.

3° Ordre est donné de faire repeindre, dans le courant de l'année, l'image ou tableau de saint Martin ou de se procurer un autre tableau convenable.

4° On devra, dans l'espace de six ans, faire à côté de l'autel, du côté droit, une piscine ou lavoir, avec un bassin, et y placer un linge, pour que le prêtre qui veut dire la messe puisse se purifier les doigts avant de célébrer les saints mystères.

5° Dans l'espace de dix jours, on mettra des étiquettes aux fioles qui contiennent les saintes huiles : sainte chrême, huile des catéchumènes, huile des infirmes.

6° Jusqu'à Pâques, on reblanchira les murs du chœur. Il sera, à l'avenir, formellement défendu d'éteindre les cierges en appuyant leur extrémité allumée contre les murs. On emploiera à cet effet une corne ou des mouchettes.

7° Jusqu'à Pâques pareillement, on fera repeindre la croix que l'on porte auprès des malades et jusqu'à Noël, on se procurera une nouvelle table ou instrument de la paix, ainsi qu'une lanterne convenable.

Jusqu'à Carnaval, on fera un petit vase sacré pour porter le bon Dieu aux malades et on placera une petite croix sur la custode (couverture ou pavillon qu'on met sur le ciboire dans lequel on conserve les hosties consacrées).

8° Dans l'espace de six ans, on fera du chœur une voûte convenable et on fera disparaître le cellier qui se trouve sous le chœur. On y fera à la place un ossuaire.

9° Jusqu'à Pâques, on placera, à l'entrée de l'église, en dehors, près de la porte, un bénitier.

10° Dans le courant de l'année prochaine, on placera autour du cimetière une palissade et, dans l'espace de trois ans, un mur tout autour. En attendant, défense absolue est faite de laisser passer chars ou animaux sur le cimetière ; dans l'espace d'un mois, on placera aux quatre coins du cimetière une grande croix à hauteur d'homme ou à peu près.

11° Dans le même temps, un notaire fera l'inventaire de tous les vêtements sacerdotaux, ornements d'autel, bijoux et mobilier de l'église; la paroisse en aura un double.

12° Dans l'espace de trois ans, on fera faire les reconnaissances de tous les cens, revenus et autres droits de l'église, afin d'empêcher les aliénations futures; la paroisse en aura aussi un double.

Les délégués visitèrent aussi l'autel de Saint-Antoine, annexé à l'église, dans la chapelle dédiée au même saint. Cet autel, dit le procès-verbal, n'est ni doté, ni consacré.

A la même date du 11 novembre 1453, les délégués de l'évêque visitèrent la chapelle de Saint-Nicolas, située dans le bourg de Belmont. Cette chapelle avait été fondée jadis par les seigneurs de Belmont-Grandson et dotée par eux d'un revenu annuel de 10 livres environ, pour 4 messes à y célébrer par semaine.

Le chapelain qui desservait la chapelle s'appelait dom Mermet Planchet; il avait reçu de l'évêque l'investiture canonique.

Les renseignements que nous avons pu recueillir sur les visites de l'église de Gressy fourniront peut-être des indications utiles à l'architecte qui s'occupera de la restauration du temple.

Peut-être y retrouvera-t-on les tombes de quelques-uns des bienfaiteurs de l'église ou d'anciennes peintures, notamment celle qui dut être placée, en 1453, au-dessus de la niche du saint sacrement.

En passant, notons que la duchesse Yolande de Savoie, sœur de Louis XI, roi de France, posséda la seigneurie de Belmont et fonda dans le château de Belmont, en 1471, une chapelle en l'honneur de la Vierge Marie.

Chaque samedi, le chapelain de Belmont, Mermet Planchet (Planche), probablement originaire de Gressy, devait dire une messe dans la chapelle de la duchesse.

Quant au temple d'Ursins, on sait qu'il est de toute ancienneté.

A Sermuz (hameau de Gressy), il existait une chapelle dépendant de l'hospice du Grand-St-Bernard; elle avait pour patron saint Nicolas, comme la chapelle de Belmont.

* * *

En 1472, il y eut une grande sécheresse. Le 4 août, après avoir imploré inutilement tous les saints pour obtenir quelques gouttes de pluie, une « grande foule de peuple » et d'ecclésiastiques se rendit à l'église de Gressy en récitant des prières et en chantant des cantiques.

Les comptes de la ville d'Yverdon, qui mentionnent les frais payés à cette occasion par le conseil de cette ville, ne disent pas si la pluie tomba, mais on peut sans réserve admirer la foi des gens de cette époque.

* * *

En 1488, les gens de Gressy et de Belmont sont en querelle avec leur curé, dom Mermet Nicod, chanoine de Lausanne, au sujet d'une dîme que le dit curé leur réclamait et qu'ils refusaient catégoriquement de payer.

Le différend fut soumis à un arbitre, Guillaume Auberson, vice-châtelain de Belmont.

L'arbitre prononça que la dîme serait due à l'avenir, mais que, de son côté, le curé devrait fournir certaines prestations.

* * *

Avant la réforme, on voit dans la plupart des paroisses certaines associations ayant pour patron un saint dont elles portent le nom. Au début, ces associations avaient un caractère essentiellement religieux, mais elles eurent aussi, plus tard, des buts temporels qui leur donnent parfois quelque ressemblance avec des sociétés de secours mutuels. On les

appelait confréries. Elles avaient des biens propres qui furent pour la plupart liquidés après la Réformation. Le produit de la liquidation des confréries servit quelquefois à fonder une bourse des pauvres.

La paroisse de Gressy possédait une confrérie de ce genre. C'était la confrérie du Saint-Esprit.

(*A suivre*)

Marc HENRIOUD.

LA FIN DE L'EMPIRE D'OCCIDENT ET L'ORIGINE DU MOYEN AGE

Dans les notes que ce journal a bien voulu accueillir il y a deux ans, j'ai essayé de montrer que la chute de l'empire d'Occident avait été précédée et suivie d'une dépopulation considérable.

J'aimerais reprendre brièvement cette question qui m'a toujours vivement intéressé. La densité croissante ou décroissante des populations doit avoir des conséquences politiques et économiques importantes, et comme il s'agit d'un fait lent, progressif, il ne peut guère se déceler dans l'histoire que par ses effets. Les Chroniques anciennes signalent surtout les faits éclatants, les grandes calamités, les êtres exceptionnels auxquels elles attribuent les transformations des empires. Les textes qui se rapportent à la densité croissante ou décroissante des populations sont rares, souvent peu précis et prêtent à la discussion.

A des textes très affirmatifs on peut opposer des textes discordants. Tandis que la plupart des historiens, entre autres Gibbon, Duruy, ont conclu à une dépopulation graduelle de l'occident dès les premiers siècles de notre ère, Fustel de Coulanges a consacré un volume entier à réagir contre